



## Collectif pour un Québec sans pauvreté

165 de Carillon, local 309, Québec (Québec), G1K 9E9  
Téléphone: (418) 525-0040 Télécopieur: (418) 525-0740  
Courrier électronique: collectif@pauvrete.qc.ca

[www.pauvrete.qc.ca](http://www.pauvrete.qc.ca)

**Communiqué de presse  
Pour diffusion immédiate**

### Élection 2007

## Un Québec prospère parce que riche de tout son monde

**QUÉBEC, le 1<sup>er</sup> MARS 2007** – Aujourd'hui le **Collectif pour un Québec sans pauvreté** rendait publique sa plate-forme de revendications électorales. La campagne électorale est l'occasion pour tous les partis politiques de prendre l'engagement de faire de la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale une priorité de leur programme. Le Collectif croit que c'est durant le prochain mandat gouvernemental que se jouera la réussite ou l'échec de l'objectif que s'est donné l'Assemblée nationale en 2002 : faire du Québec d'ici 2013 l'une des nations industrialisées où il y a le moins de personnes pauvres, comme l'énonce la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*.

### Un Québec prospère

L'économie du Québec a été prospère principalement à cause de la demande soutenue des ménages. Or, les personnes en situation de pauvreté ne peuvent contribuer à alimenter cette demande. La prospérité des régions et du Québec, c'est d'abord la prospérité de touTEs les citoyenNEs qui y vivent et par qui les entreprises prospèrent.

Le droit à une vie décente est reconnu non seulement dans les pactes et traités internationaux, mais aussi dans la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. La réalisation de ce droit passe par une amélioration des conditions de vie des citoyenNEs en situation de pauvreté. Pour le Collectif, la réalisation des droits et la prospérité vont de pair; c'est pourquoi il demande aux candidatEs de s'engager à :

- Respecter et faire respecter tant l'esprit que la lettre de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*;
- Faire primer l'amélioration des revenus du quintile le plus pauvre sur l'amélioration des revenus du quintile le plus riche.

Des mesures concrètes doivent être prises pour mettre en œuvre ces grands objectifs :

- Éviter tout appauvrissement du cinquième le plus pauvre de la population, notamment en indexant complètement les prestations d'aide sociale;
- Améliorer les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté, par différentes mesures touchant les prestations, le salaire minimum, la gratuité des médicaments et les logements sociaux.

### Un Québec riche de tout son monde

La pénurie de main-d'œuvre commence à se faire sentir et va s'accroître avec les années. Nous avons besoin de tout notre monde! La pauvreté empêche les personnes de participer à part entière à la société, que ce soit par un emploi rémunéré ou une autre implication citoyenne. TouTEs les QuébécoiSEs en sont perdantEs.

L'analyse du Comité consultatif sur la pauvreté et l'exclusion sociale, rendue publique récemment, nous permet de comprendre que la baisse du taux de chômage et la baisse du nombre de prestataires entraînent un alourdissement du profil général des prestataires qui n'arrivent pas à se sortir du cercle vicieux de la pauvreté. Ces personnes ont besoin de mesures intensives donc coûteuses. Or, l'entente Canada-Québec fait en sorte que les fonds du compte d'assurance-emploi ne peuvent être utilisés que pour ceux et celles qui sont prêtEs à intégrer à court terme le marché de l'emploi. Seuls les fonds du Québec sont accessibles aux personnes qui sont très éloignées du marché du travail; mais ces fonds ont diminué de 16,6 % depuis 2000.



Nous ne pouvons continuer plus longtemps à nous priver du potentiel de tout notre monde; c'est pourquoi le Collectif demande aux candidatEs de s'engager à travailler à ce que le prochain gouvernement :

- Bonifie le soutien du revenu;
- Améliore le développement de l'employabilité et les conditions d'emploi.

### **Un règlement du déséquilibre fiscal qui remédie au déséquilibre social**

Un règlement du déséquilibre fiscal est en vue. Plusieurs y voient une occasion de baisser les impôts, affirmant que le Québec est l'une des provinces où les contribuables paient le plus d'impôt. Selon le budget du Québec 2007-2008, s'il s'applique, l'écart moyen avec les contribuables des autres provinces sera de 211 \$/an. Mais de nombreux services dispensés au Québec n'existent pas dans les autres provinces : places en garderie à 7 \$/jour, assurance médicaments, frais de scolarité les plus bas au Canada, régime de congé parental, etc. Collectivement, les QuébécoiSEs en ont-ils pour leur argent? Le Collectif pense que oui.

Les réductions d'impôts contribuent à accroître les écarts entre les riches et les pauvres, ce qui est contraire à la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Le déséquilibre fiscal a été entraîné par la réduction des paiements de transfert du gouvernement fédéral au gouvernement québécois; ces réductions ont affecté les budgets de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de certains programmes sociaux dont l'aide sociale. Les sommes versées pour régler le déséquilibre fiscal doivent être réinvesties là d'où elles ont été retranchées : elles doivent remédier au déséquilibre social. Pour reprendre le titre du document d'orientation du Comité consultatif sur la pauvreté et l'exclusion sociale, le Collectif veut un Québec « collectivement plus riche de moins de pauvreté » plutôt qu'un Québec plus pauvre de plus de riches. C'est pourquoi le Collectif demande aux candidatEs de s'engager à travailler à ce que le prochain gouvernement :

- Attribue les sommes reçues du gouvernement fédéral en règlement du déséquilibre fiscal aux programmes qui ont subi des coupures lors du désengagement du fédéral.

- 30 -

Renseignements : Solène Tanguay, responsable des communications. Cellulaire : 418-254-7238.

Courriel : [communications@pauvrete.qc.ca](mailto:communications@pauvrete.qc.ca). Site Internet : [www.pauvrete.qc.ca](http://www.pauvrete.qc.ca)

